

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le chômage baisse légèrement en décembre](#)
- [Ça recrute dur dans le tourisme !](#)
- [54 agences de voyages ont tiré le rideau en 2017](#)
- [Livret A : plus de 10 milliards collectés en 2017, record depuis 4 ans](#)
- [Les ruptures conventionnelles ont explosé en 2017](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [20 000 accidents du travail dus à la souffrance psychique](#)

FISCALITE

- [Pinault accusé d'optimisation fiscale pour rémunérer le patron de Gucci](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Marché des changes : nouvelle amende de 90 millions de dollars pour BNP Paribas](#)
- [Nestlé France va supprimer 400 postes dans les trois ans à venir](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Crue de la Seine à Paris : la compagnie des bateaux-mouches perd 100 000 euros par jour](#)

LA VIE DES REGIONS

- [Les ventes de terrains constructibles d'Ile-de-France en 4 chiffres](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le chômage baisse légèrement en décembre

Le 24/01/18, le **ministère du Travail** a publié les chiffres du chômage pour décembre 2017. Il en ressort une légère baisse pour le mois (- 2 700 demandeurs d'emplois, soit - 0,1 %). Pour l'ensemble de l'année 2017, le nombre de chômeurs a baissé de 0,5 % (- 15 700 personnes, contre - 3 % en 2016). Le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi en décembre 2017 en catégorie A (sans aucune activité) : 3,45 millions de personnes en métropole ; 3,71 millions en incluant les DOM-TOM. Si l'on rajoute les catégories B et C (avec une activité plus ou moins réduite), le chiffre est de 5,61 millions de personnes en métropole, de 5,92 millions en incluant les DOM-TOM. Si en décembre les jeunes n'ont pas profité de la baisse (+ 1,3 %), ils ont néanmoins vu leur situation s'améliorer sur l'ensemble de l'année 2017 (- 3,5 %). L'inverse de ce qui s'est produit pour les seniors (- 0,1 % en décembre, + 1,6 % sur l'ensemble de l'année 2017). Ces chiffres sont les derniers chiffres mensuels. Désormais, la Dares (l'organisme chargé des statistiques au ministère du Travail) publiera et analysera les chiffres de l'emploi dans l'Hexagone tous les trois mois. De plus, la publication de la Dares se fera en même temps que celle des résultats trimestriels de l'Insee, organisme qui comptabilise le taux de chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT). Pour **Muriel Pénicaud**, ministre du Travail, il est plus logique de réagir sur une tendance que sur des chiffres mensuels.

http://www.cnewsmatin.fr/france/2018-01-24/le-chomage-baisse-legerement-en-decembre-773454?elst_newsletter=20180124-18_773454

(Source : www.cnewsmatin.fr du 24/01/2018, avec AFP)

● Ça recrute dur dans le tourisme !

L'année 2018 devrait être une bonne année pour le recrutement dans le secteur du tourisme. Pour deux raisons : le retour des touristes et des taux de réservations en hausse. Cela confirme la reprise de l'activité qui a eu lieu en 2017. Quelques exemples montrant combien le recrutement est à l'ordre du jour : les journées de l'Escaet à Aix-en-Provence où 30 entreprises présentent les emplois futurs aux étudiants (100 postes, 150 stages à pourvoir), le forum emploi de Beauval dans le Loir-et-Cher (300 CDD pour les hôtels et le zoo), l'annonce d'Euro Disney (plus de 8 000 embauches, dont plus de 1 000 postes en CDI), celle du groupe Barrière (700 postes à pourvoir pour Deauville au 31/01, La Baule au 02/02, Dinard au 16/02, Cannes au 16/03), celle de Siblu, le spécialiste de l'hôtellerie de plein air (50 animateurs), celle de ATD (Acteur du tourisme durable), celle du groupe Appart'City (qui embauche sur Paris et la région parisienne), ou encore celle du Club Med (qui embauche des personnes issues des écoles hôtelières ou ayant une expérience du monde du luxe).

<http://www.tourhebdo.com/actualites/economie/ca-recrute-dur-dans-le-tourisme-454783.php>

(Source : www.tourhebdo.com du 24/01/2018)

[Retour au sommaire](#)

● 54 agences de voyages ont tiré le rideau en 2017

Selon le bilan annuel pour l'année 2017 du cabinet d'études **Altarès**, le nombre de défaillances dans le secteur du voyage est stable : 95 dépôts de bilan en 2017 (contre 93 en 2016). On note une baisse des liquidations, avec 54 agences en 2017, contre 68 en 2016. **Thierry Millon**, directeur des études d'Altarès : « *Le secteur va bien. On n'est pas dans le vert mais les bonnes performances de 2016 ont été confirmées en 2017. [...] Les agences de voyages font mieux que résister. Elles doivent continuer à convaincre les clients qu'elles vendent aux bons prix et qu'elles sont garantes de la qualité des produits* ». Pour 2018, M. Millon estime que, si la conjoncture est encourageante, la situation ne se redressera toutefois que lentement. Ainsi, pour lui, on ne devrait pas descendre en-dessous des 85 défaillances annuelles. En 2017, les défaillances ont plutôt eu lieu dans la deuxième partie de l'année : 21 au troisième trimestre, 21 au quatrième trimestre. Sur l'ensemble de l'année, la baisse des défaillances est de l'ordre de - 4,6 %, à 55 175 (rejoignant son niveau de novembre 2008). La conséquence : pour la première fois depuis dix ans, le nombre d'emplois menacés par des procédures collectives est descendu en-dessous de la barre des 200 000 (à 166 500). **M. Millon** : « *En 2017, ce sont 30 000 emplois préservés sur un an, auxquels s'ajoutent 269 000 créations nettes d'emplois salariés comptabilisés par l'INSEE en*

fin de troisième trimestre. Ces chiffres illustrent la réalité d'un retour de la croissance en 2017 ».

<http://www.tourhebdo.com/actualites/economie/54-agences-de-voyages-ont-tire-le-rideau-en-2017-454840.php>

(Source : www.tourhebdo.com du 26/01/2018)

● Livret A : plus de 10 milliards collectés en 2017, record depuis 4 ans

Le 23/01/18, la Caisse des Dépôts a annoncé que le bilan du Livret A a atteint, en 2017, son meilleur niveau depuis 2013 (10,24 milliards d'euros), ceci malgré un taux de rémunération historiquement bas (0,75 %). Si les Français ne se sont donc pas détournés du Livret A, on reste cependant encore loin des 28 milliards collectés en 2012, ou même des 17 milliards de 2011. C'est toutefois mieux que l'année 2016 (1,75 milliard d'euros), après deux années de retraits importants en 2015 et 2014. On notera quand même que, pour le seul mois de décembre, les retraits ont été plus importants que les dépôts (- 360 millions d'euros). De son côté, l'ex-Codevi, le LDDS (Livret de développement durable et solidaire) a également enregistré son meilleur niveau depuis 2013, avec une collecte nette de 12,4 milliards d'euros.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/livret-a-plus-de-10-milliards-collectes-en-2017-record-depuis-4-ans-765800.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180124](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/livret-a-plus-de-10-milliards-collectes-en-2017-record-depuis-4-ans-765800.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180124)

(Source : www.latribune.fr du 24/01/2018, Delphine Cuny)

● Les ruptures conventionnelles ont explosé en 2017

D'après les chiffres provisoires que vient de publier **la Dares**, le nombre de ruptures conventionnelles (ruptures de contrats entre employeurs et salariés par consentement mutuel), a connu une hausse importante en 2017 : + 7,8 % par rapport à 2016. Dans le détail, l'administration a enregistré sur l'année 451 300 demandes, 420 900 ont été homologuées. Ce qui représente en moyenne 35 100 ruptures validées chaque mois. Décembre a battu tous les records avec 36 500 homologations. On notera que, depuis la date de sa création en 2008, la rupture conventionnelle (qui permet au salarié d'avoir accès à l'assurance chômage) a connu une progression constante (2,9 millions de ruptures depuis le début). Il s'agit là de la rupture conventionnelle individuelle. En ce qui concerne la rupture conventionnelle collective, mise en place par le gouvernement actuel fin 2017, une seule a, pour l'heure, été conclue, chez PSA. Cependant, d'autres entreprises envisagent d'y avoir recours, comme Société Générale et le gestionnaire de centres d'appels Teleperformance.

<https://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/les-ruptures-conventionnelles-ont-explose-en-2017-1978907.html>

(Source : <https://lentreprise.lexpress.fr> du 24/01/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● 20 000 accidents du travail dus à la souffrance psychique

C'est un rapport de l'**Assurance maladie** qui le dit le 16/01/18, il y a eu pas moins de 20 000 cas de maladies psychiques qui ont été reconnus comme accidents du travail (AT), contre 596 indemnisés au titre des maladies professionnelles (MP). Selon la direction des Risques professionnels (DRP), il y a eu 10 000 cas en 2016, cas auxquels il faut rajouter « quelques 10 000 cas supplémentaires [...], soit au total 20 000 AT représentant 3,2 % des accidents du travail ». S'il n'y a eu que 596 cas d'affections psychiques indemnisés par la Sécurité sociale au titre des maladies professionnelles, cela est dû à la difficulté à faire reconnaître les troubles psychiques en maladies professionnelles, en l'absence de tableau.

Arnaud de Broca, secrétaire général de la Fnath (association des accidentés de la vie) : « Nous obtenons plus facilement une reconnaissance en accident du travail qu'en maladie professionnelle, même s'il faut prouver un événement soudain ou une succession d'événements avec un élément déclencheur tel qu'un entretien annuel d'évaluation ou un échange brutal avec un supérieur ou collègue. De ce fait, nous privilégions cet axe de défense ». D'après la DRP, le nombre de demandes de reconnaissances des affections psychiques est en évolution constante depuis 2012, passant de 200 à 1 100 ; il devrait être proche de 1 500 en 2017. Avant de préciser que, sur l'ensemble des demandes, 70 % des

demandes de reconnaissances en AT ont été validées, contre 50 % des demandes de reconnaissances en MP. Pour **Michel Lallier**, président de l'ASD-Pro (association d'aide aux victimes et aux organisations confrontées aux suicides et dépressions professionnelles), les critères pour obtenir la reconnaissance en MP sont « *souvent inatteignables* » : « *Parmi tous les dossiers dans le secteur privé que nous avons défendus, nous avons seulement obtenu la reconnaissance en maladie professionnelle quand il s'agissait de suicides, avec, forcément, un taux d'incapacité supérieur à 25 %* ». **M. de Broca** : « *Le système de reconnaissance des affections psychiques en maladie professionnelles est inadapté et devrait être amélioré* ». Une réponse pourrait être la proposition de loi sur le burn-out, déposée par le député François Ruffin (La France Insoumise) le 20/12/17. Pour l'**Assurance maladie**, il faut mettre en avant la prévention dans les secteurs les plus touchés, comme le médico-social (18 % des AT reconnus), le transport (15 %), le commerce de détail (15 %). **M. de Broca** : « *Des secteurs qui cumulent difficultés des conditions de travail, réduction de personnel, mais aussi rapports parfois compliqués avec le public* ». **M. Lallier** : « *Nous parvenons davantage à faire constater des états de stress post-traumatique dans les métiers en lien avec le public, car c'est le rapport avec la clientèle qui est mis en cause, et non l'organisation du travail* ». Le rapport met aussi en évidence le fait que la catégorie socioprofessionnelle la plus touchée est celle des employés. On notera aussi que les femmes sont les plus concernées, avec 60 % des cas déclarés en AT.

<http://www.sante-et-travail.fr/20-000-accidents-du-travail-dus-a-souffrance-psychique>

→ Santé travail : enjeux & actions. Janvier 2018. Les affections psychiques liées au travail : éclairage sur la prise en charge actuelle par l'Assurance Maladie-Risques professionnels (20 pages) :

http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/fileadmin/user_upload/document_PDF_a_telecharger/brochures/Enjeux%20et%20actions%202018_affections%20psychiques%20travail.pdf

(Sources : www.sante-et-travail.fr du 24/01/2018, Rozenn Le Saint, www.risquesprofessionnels.ameli.fr, janvier 2018)

FISCALITE

● Pinault accusé d'optimisation fiscale pour rémunérer le patron de Gucci

Selon le site **Mediapart**, François-Henri Pinault, PDG de Kering, aurait validé « *un montage d'évasion fiscale* » dans le but de rémunérer Marco Bizzarri, patron de sa filiale Gucci. Comment ? Par l'intermédiaire « *d'une société offshore au Luxembourg et d'une résidence fiscale en Suisse* ». M. Bizzarri toucherait ainsi, « *à moindre coût* » une rémunération totale de 8 millions d'euros annuels. **Mediapart** affirme que cela lui aurait permis de réaliser, sur une période de sept ans, « *15 millions d'économies [...] et plus de trois fois plus pour Kering* ». Le 27/01/18, le groupe **Kering** a déclaré respecter la loi : « *[Il a été] mis en place une gouvernance d'entreprise visant à assurer une conformité totale avec les réglementations fiscales à tous les niveaux, y compris celui de ses collaborateurs. [...] En ce qui concerne M. Bizzarri, il est parfaitement en règle avec les autorités fiscales italiennes, pays où il est résident fiscal* ». Rappelons qu'avec des ventes de 1,5 milliard d'euros pour le seul troisième trimestre 2017, Gucci est d'une grande importance pour Kering. Rappelons aussi qu'une perquisition a eu lieu chez Gucci en Italie, dans le cadre d'une enquête sur des soupçons d'évasion fiscale. Le quotidien **La Stampa** expliquait alors que le parquet de Milan soupçonnait Gucci d'avoir déclaré en Suisse, durant plusieurs années, des activités menées en Italie, soustrayant de cette façon quelque chose comme 1,3 milliard d'euros au fisc italien.

[https://www.challenges.fr/conso-et-luxe/pinault-accuse-d-optimisation-fiscale-pour-remunerer-le-patron-de-gucci_563404#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180128](https://www.challenges.fr/conso-et-luxe/pinault-accuse-d-optimisation-fiscale-pour-remunerer-le-patron-de-gucci_563404#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180128)

(Source : www.challenges.fr du 28/01/2018)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Marché des changes : nouvelle amende de 90 millions de dollars pour BNP Paribas

Le 26/01/18, les autorités américaines ont indiqué avoir infligé une amende de 90 millions de dollars à **BNP Paribas**. Le motif : manipulations du marché des changes. D'après le ministère de la justice américain, BNP Paribas a reconnu « *avoir participé à une conspiration* ».

entre grandes banques mondiales pour fausser les cours sur le marché des devises, qui voit transiter l'équivalent de 5 300 milliards de dollars de transactions par jour, dont 40 % via la City de Londres ». L'Expansion précise que toute entorse à la règle porte potentiellement sur des sommes faramineuses. La banque française s'est engagée à coopérer avec les USA. Comment ? En fournissant des informations permettant de faire avancer l'enquête. **Jay Lerner**, un des responsables du régulateur bancaire FDIC : « *Ce plaider coupable tient BNP Paribas responsable de son comportement répréhensible visant à truquer les cours (des devises) et à entacher l'intégrité de l'industrie des services financiers* ». C'est entre septembre 2011 et juillet 2013 que les faits ont eu lieu. Ils ont été commis par la filiale américaine de BNP Paribas. Ou ? En Europe centrale et de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique. **L'Expansion** : « *Les courtiers de la banque se sont notamment entendus avec des cambistes d'autres institutions financières pour manipuler les cours sur une plateforme d'échanges électroniques en coordonnant leurs ordres d'achat et de vente. Ils se concertaient sur des forums de discussion et des messageries instantanées* ». Ce sont des traders de BNP Paribas qui ont dévoilé l'affaire. C'est ce qui aurait poussé la banque à vouloir négocier un arrangement à l'amiable. Dans cette enquête, toujours en cours, BNP Paribas est la dernière banque à conclure un accord. Les autres banques impliquées : Citigroup, JPMorgan Chase et Bank of America pour les USA, Barclays et Royal Bank of Scotland pour le Royaume-Uni, UBS pour la Suisse. Les autorités américaines et britanniques leur ont déjà infligé une série de pénalités atteignant au total près de 10 milliards de dollars. **L'Expansion** rappelle qu'au mois d'août 2016, « *ces mêmes banques ont conclu, aux côtés de BNP Paribas, de Goldman Sachs et de HSBC, un accord de plus de 2 milliards de dollars avec des investisseurs s'estimant lésés* ».

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/marche-des-changes-nouvelle-amende-de-90-millions-de-dollars-pour-bnp-paribas_1979835.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 26/01/2018, avec AFP)

● **Nestlé France va supprimer 400 postes dans les trois ans à venir**

Le 26/01/18, Nestlé France a indiqué que 400 postes (sur un total de 13 000 salariés) dans ses services administratifs allaient être supprimés au cours des trois prochaines années. Pierre-Alexandre Teulié, un des directeurs généraux de l'entreprise, a affirmé qu'il n'y aurait pas de licenciements et que chacune des personnes concernées se verrait proposer un nouveau poste. Le tout se déroule dans le cadre de la réorganisation des métiers du groupe dans le pays. **M. Teulié** : « *Beaucoup de tâches administratives et support sont touchées par l'informatisation, la numérisation, la simplification. [...] C'est notre devoir de nous adapter à cela et de faire évoluer la façon dont on travaille* ». Précisons que cette annonce n'a rien à voir avec le plan de départs volontaires qui est actuellement négocié par Nestlé et qui concerne la fermeture du centre de recherche de sa filiale Galderma, à Sophia-Antipolis.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/nestle-france-va-supprimer-400-postes-dans-les-trois-ans-a-venir_1979682.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.f> du 26/01/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● **Crue de la Seine à Paris : la compagnie des bateaux-mouches perd 100 000 euros par jour**

La crue actuelle de la Seine a des incidences graves sur la compagnie des bateaux-mouches. **Charlotte Bruel**, PDG de la compagnie, pense que l'activité ne pourra pas reprendre avant la semaine prochaine. Elle explique que la compagnie ne peut plus transporter de passager et qu'une grande partie des employés est en chômage technique, la société leur payant 30 % de leur salaire, « *ce qui est normal* ». Autres pertes : des stocks conservés sous le pont de l'Alma et qui ont été redistribués au personnel et à des associations. **Thibault Sinclair**, directeur général de la compagnie, estime les pertes à environ 100 000 euros par jour.

[http://www.leparisien.fr/paris-75/crue-a-paris-la-compagnie-des-bateaux-mouches-perd-100-000eur-par-jour-24-01-2018-7520493.php#xtor=EREC-1481423604-\[NL75\]---](http://www.leparisien.fr/paris-75/crue-a-paris-la-compagnie-des-bateaux-mouches-perd-100-000eur-par-jour-24-01-2018-7520493.php#xtor=EREC-1481423604-[NL75]---)

[\\${ id connect hash}@1](#)

(Source : www.leparisien.fr du 24/01/2018, Lazlo Gelabert)

LA VIE DES REGIONS

● Les ventes de terrains constructibles d'Île-de-France en 4 chiffres

Le 29/01/18, les notaires de Paris et d'Île-de-France (IDF) ont publié leurs statistiques concernant les ventes de terrains pour l'année 2017. Il y a eu plus de 4 500 transactions de terrains à usage d'habitation. **Qu'en retenir ? 01)- 89 % des ventes** ont eu lieu en grande couronne. La Seine-et-Marne, à elle seule, représente près de 40 % des ventes. Viennent ensuite Les Yvelines, l'Essonne, le Val-d'Oise, le Val-de-Marne, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine. **02)- La surface médiane** des terrains vendus en IDF est de 443 m². C'est bien plus petit que celles des autres régions de France. La cause en est la densité urbaine. Les terrains les plus réduits : la Seine-Saint-Denis (315 m²). Les plus grands : Les Yvelines (503 m²) et la Seine-et-Marne (500 m²). Il s'agit d'une moyenne évidemment. **03)- Le prix** de vente médian moyen de l'IDF est de 126 000 euros (contre 77 100 euros de moyenne ailleurs en France). Par départements, du plus cher au moins cher : les Hauts-de-Seine (330 000 euros), le Val-de-Marne (179 200 euros), le Val-d'Oise (155 000 euros), la Seine-Saint-Denis (150 000 euros), les Yvelines (135 600 euros), l'Essonne (133 500 euros), la Seine-et-Marne (96 000 euros). **04)- L'âge** médian d'un acheteur en IDF est de 38 ans, celui d'un vendeur de 67 ans. Par catégories sociales : les professions intermédiaires (34 %), les employés (21 %), les cadres (19 %), les ouvriers (17 %).

http://immobilier.lefigaro.fr/article/les-ventes-de-terrains-constructibles-d-ile-de-france-en-4-chiffres_461682ae-02bd-11e8-be42-2176aaed995f/

(Source : <http://immobilier.lefigaro.fr> du 29/01/2018)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : Vincent Guérinet
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr